



**DÉCLARATION ATTESTANT LA  
SIGNIFICATION DE DOCUMENTS  
PAR LE LOCATAIRE AU LOCATEUR**

Dossier n° \_\_\_\_\_

Entre \_\_\_\_\_  
Partie demanderesse

et \_\_\_\_\_  
Partie intimée

Je, \_\_\_\_\_, au Yukon, déclare ce qui suit :

**J'AI SIGNIFIÉ À :** \_\_\_\_\_  
Nom de la personne à qui les documents ont été signifiés

\_\_\_\_\_  
Date et heure de la signification

\_\_\_\_\_  
Adresse ou courriel où les documents ont été signifiés ou envoyés

Conformément à la *Loi sur la location résidentielle*, un locataire doit signifier un document à son locateur (ou son mandataire) de l'une des façons suivantes :

- (a) en personne;
- (b) par la poste;
- (c) par courriel (avec le consentement écrit du locateur).

Mode de signification employé :

En personne    Par la poste    Par courriel

**Je déclare que les renseignements fournis dans les présentes sont exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Signature

AAAA - MM - JJ

\_\_\_\_\_  
Date

- Si vous avez signifié les documents par courrier recommandé, joignez une copie du reçu de la poste au présent formulaire.
- Faire une fausse déclaration peut entraîner de graves conséquences, y compris le rejet de votre demande, l'annulation d'une conclusion en votre faveur, l'imposition d'une amende ou faire face à des accusations en vertu de la *Loi sur la location résidentielle*.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la location résidentielle*. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à [rto@yukon.ca](mailto:rto@yukon.ca); par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.